Image not found or type unknown

Dossier de surendettement

Par **Loulou56**, le **31/12/2019** à **11:30**

Bonjour j ai une question. Voilà j ai un dossier de surendettement que les dettes on été effacer et je fini etre ficher en banque de France en 2021,mai le problème c est que j ai ma voiture qui ma lâcher j ai téléphoné a la banque de France pour savoir si j avais le droit de refaire un prêt il mon répondu par courrier, nous accusons réception de votre courrier 07.06.2018qui a retenu toute notre attention.

Nous vous informons que la commission de surendettement n a pas à émettre d'avis puisque vous avez bénéficié d un rétablissement personnel ayant entraîné l effacement de vos dettes. Vous n avez pas d obligation vis a vis d un plans remboursement, vous êtes donc libre de souscrire un nous prêts (microcrédit par exemple).

Du coup je suis allée cher un consesionaire de voiture j avais trouvé une a pas cher j ai fait le dossier de financement avec eux et il a eter refusé et vu que j ai pas de banque comme cmb ou autre j ai juste une banque sens banque le conte nikel .qui ne fon pas de prêt bien sur .donc je voulais savoir si il avait une façon possible de faire un prêt ou autre .bien sur j ai tester les prêt conso meme eux refusé.

Merci d'avance

Par **youris**, le **31/12/2019** à **11:42**

Bonjour,

un organisme de crédit n'est jamais obligé d'accorder un crédit, par contre il a l'obligation de s'assurer de la solvabilité de l'emprunteur et en particulier de consulter le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

l'organisme de crédit a le devoir de refus d'accorder un crédit à des emprunteurs déjà trop endettés.

ce qui pose sans doute problème, ce n'est pas votre procédure de surendettement mais plus certainement vos capacités de remboursement aujourd'hui, avez-vous des revenus réguliers et suffisants ?

connaissez-vous une personne qui pourrrait se porter caution pour vous ?

salutations

Par **Loulou56**, le **31/12/2019** à **11:47**

Bonjour oui j ai un salaire de 1569 par mois sur 13 mois je suis en CDI et non j ai personne cautioneur.

Par **P.M.**, le **31/12/2019** à **12:02**

Bonjour,

De toute façon, il n'est pas dit que cet organisme de crédit accepte de conclure le prêt même avec une caution, il faudrait éventuellement voir avec d'autres organismes mais vous risquez de recevoir la même réponse négative...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés